



Le 12 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Randall

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

FISCALITÉ

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

TAXE SUR LE CARBONE

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

SANTÉ

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

ÉDUCATION

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

DÉNEIGEMENT

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

M. Savoie

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Je soulève d'emblée la question de la prime de maintien en poste du personnel infirmier, car j'ai reçu un courriel d'une infirmière immatriculée (II) à la retraite qui a repris le travail à titre occasionnel, car ses anciens gestionnaires lui ont dit qu'on avait fort besoin d'elle. Elle soulève dans son courriel des préoccupations quant aux employés permanents à temps partiel, recrutés au titre d'un poste désigné comme 0,4, 0,5 ou 0,6, mais qui font à titre occasionnel des heures supplémentaires, en plus de leurs heures normales de travail. La personne explique aussi que ces infirmières à temps partiel qui font aussi des heures de travail à titre occasionnel recevront une prime en fonction non seulement de leur désignation, mais aussi de leurs heures de travail à titre occasionnel.

La première ministre a confirmé que les employés permanents à temps partiel recevraient une prime en fonction non seulement de leur poste permanent à temps partiel, mais aussi de leurs heures de travail à titre occasionnel. La première ministre parle d'équité et de respect. Pense-t-elle que l'on fait ainsi preuve d'équité et de respect envers le personnel infirmier occasionnel qui accomplit exactement le même travail et qui, bien souvent, fait beaucoup plus d'heures de travail? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Merci de la question. Nous recevons certainement de nombreuses questions de la part des membres du personnel infirmier concernant leur situation très particulière, et des personnes se demandent si toutes les heures de travail seront prises en compte, car certaines personnes occupent un poste à temps partiel, puis un autre, et certaines personnes font un certain nombre d'heures de travail au titre d'une désignation d'emploi, puis un certain nombre d'heures de travail au titre d'une autre désignation. Nous nous penchons sur de nombreux cas particuliers pour que toutes les primes versées soient appropriées.

Nous travaillons à stabiliser le système de soins de santé, à attirer des personnes qui sont prêtes à s'engager à titre permanent et à les maintenir en poste, pour que nous puissions leur donner un horaire et des quarts de travail et faire en sorte que soient pris en charge les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

quarts de travail difficiles le soir et la fin de semaine. Voilà pourquoi la prime de maintien en poste est actuellement offerte à notre personnel permanent au sein du système de santé et, j'ajouterais, dans les foyers de soins.

Je sais qu'il y a eu des questions, que des propos du personnel infirmier ont été cités, et le personnel infirmier des foyers de soins est admissible à la prime. Le vœu de Noël du député d'en face sera exaucé.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Madame la présidente, je ne suis pas sûr que le gouvernement veuille savoir quels sont vraiment mes vœux de Noël.

La première ministre a reçu exactement le même courriel que j'ai reçu et que je cite, Madame la présidente. Dans son courriel, l'infirmière dit aussi : Je ne suis pas impressionnée. Vous donnez une prime aux membres du personnel infirmier permanent à temps partiel en fonction des heures de travail qu'ils ont faites au cours de l'année écoulée et non en fonction des heures de travail prévues au titre de leur poste. Pourquoi n'appliquez-vous pas la mesure à tout le monde? Si vous voulez leur donner une prime en fonction des heures prévues au titre de leur poste, c'est très bien, mais vous ne devriez pas leur donner une prime en fonction des heures de travail faites au-delà de ce qui a été prévu, car il s'agit d'heures de travail faites à titre occasionnel. Si vous payez une prime pour une heure de travail faite à titre occasionnel, vous devez en payer une pour toutes les heures de travail faites à titre occasionnel. Je connais des infirmières immatriculées retraitées qui travaillent à titre occasionnel et qui font tout ce qu'elles peuvent faire pour fournir une aide. Je n'ai vraiment pas l'impression que l'on me respecte et je peux dire que c'est aussi le cas d'autres personnes dans ma situation — elles ne se sentent pas respectées. Je ne renouvellerai pas mon immatriculation en novembre 2025.

La première ministre a déclaré que nous ne pouvions pas nous permettre de perdre une seule infirmière. Manifestement, c'est exactement ce qui se produira, vu la façon dont la situation a été gérée. La première ministre rectifiera-t-elle le tir et remplira-t-elle la promesse faite à tout le personnel infirmier?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Comme nous l'avons dit au cours des deux jours précédents, nous examinons toutes les heures de travail du personnel infirmier occasionnel. Un bon nombre d'heures de travail sont faites, au fil des jours et au fil des années, ce qui laisse croire que devraient être créés des postes permanents pour couvrir ces heures de travail. Nous envisageons donc de veiller à ce que ces heures soient prises en charge à titre permanent afin d'augmenter les effectifs en fonction du nombre d'ETP nécessaires et de toutes les heures de travail faites. À mesure que nous convertirons les heures de travail faites à titre occasionnel en heures de travail faites à titre permanent et assurerons le transfert des membres du personnel occasionnel vers des postes permanents, nous pourrions veiller à ce qu'ils reçoivent leur prime de maintien en poste.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Merci de la réponse, mais le tout ne fonctionnera manifestement pas. Il n'est pas question de postes créés pour les personnes concernées. Il s'agit de membres du personnel occasionnel qui ne peuvent pas obtenir un emploi à temps plein. Le tout a déjà été démontré au cours de la période de questions à la Chambre. Nous sommes déjà au fait de la situation.

Il est question d'une infirmière retraitée qui a déjà travaillé pendant 40 ans et qui ne veut pas revenir au travail à temps plein ; on pénalise pourtant, dans une certaine mesure, les personnes dans une telle situation, car elles n'obtiendront jamais la prime. Nous ne disons pas que le gouvernement a tort de faire ce qu'il fait et de faire preuve de respect à l'égard du personnel infirmier. Un bon nombre de travailleurs ont également besoin de se sentir respectés. Selon la promesse initiale, la prime devait toutefois être accordée à tous les membres du personnel infirmier. Le gouvernement ne peut manifestement pas le faire dans les circonstances actuelles ni dans de nombreuses autres circonstances. Je dirais que de nombreuses infirmières retraitées reviennent travailler dans des circonstances semblables. Le gouvernement a-t-il déterminé qui sont ces personnes? Dispose-t-il de chiffres à cet égard? Trouvera-t-il un moyen d'inclure tout le monde?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis bien contente que l'on mette l'accent sur la question. Un bon nombre d'infirmières retraitées m'ont certainement dit qu'elles consacraient des heures de travail au système de santé et qu'elles apportaient leur soutien, car elles constatent le stress et la pression avec lesquels leurs collègues sont aux prises, la pénurie de personnel et les circonstances vraiment difficiles.

En fait, les primes ont l'effet escompté dans une certaine mesure. Un certain nombre d'infirmières retraitées se sont engagées à occuper un emploi permanent pour les deux prochaines années. Elles voient l'intérêt et se disent : Savez-vous quoi? Je peux travailler encore deux ans de plus. Oui, je suis à la retraite. J'ai travaillé 35 ou 40 ans, mais je vois les défis, je vois les possibilités et je suis prête à m'engager.

D'une certaine manière, la prime de maintien en poste nous aide, comme elle devait le faire, à stabiliser l'effectif du personnel infirmier dans la province. Nous sommes vraiment reconnaissants aux infirmières retraitées qui contribuent à la prestation de soins aux gens du Nouveau-Brunswick à un moment où nous avons désespérément besoin d'elles.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Je suis désolé, mais la première ministre devra faire un peu mieux. Selon ce que nous voyons, c'est précisément le contraire qui se produit, et c'est ce que nous avons prévu.

ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Je vais passer au congé fiscal prévu par le gouvernement fédéral, qui, d'après le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), aura une incidence de l'ordre de 70 millions de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dollars sur les recettes provinciales du Nouveau-Brunswick. L'une des premières questions que j'ai posées à la première ministre à cet égard était : Que ferez-vous pour récupérer l'argent?

Nous savons maintenant que, selon le DPB, toute perte de recettes de plus de 1 % doit être remboursée aux provinces à moins que ces dernières ne renoncent au remboursement. La première ministre ferait-elle clairement savoir à la Chambre et, par le fait même, à tous les gens du Nouveau-Brunswick qu'elle est disposée à décharger le gouvernement fédéral de sa responsabilité de compenser notre manque à gagner de 70 millions de dollars découlant du congé temporaire de taxe? Renoncera-t-elle au remboursement, Madame la présidente?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis très contente de la question, car nous sommes déterminés à préserver l'intégrité du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas accepté de renoncer au remboursement. Nous cherchons à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick tirent parti du programme et que nous préservions notre intégrité financière pour ce qui est de nos budgets ; nous n'avons donc pas renoncé au remboursement.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, nous savons tous que la ministre des Finances fédérale a certainement demandé à la première ministre de renoncer au remboursement, et d'autres premiers ministres provinciaux y ont renoncé. Je suis content d'entendre qu'elle n'y renoncera pas, mais c'est ce que nous verrons ici dans une minute. Hier, le ministre des Finances m'a accusé de faire de la politicaillerie, mais dans l'édition du 2 décembre du *Telegraph-Journal*, les propos de la première ministre à l'égard du gouvernement libéral fédéral étaient rapportés ainsi :

Ces jours-ci, ils sont tout à fait disposés à venir au Nouveau-Brunswick, à tenter d'obtenir des séances photo avec chaque membre de mon équipe et à faire des annonces. [Traduction.]

Que dire d'une telle politicaillerie? La première ministre est-elle vraiment disposée à renoncer à des recettes fiscales de 70 millions de dollars pour pouvoir se faire prendre en photo avec Justin Trudeau?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense avoir déjà répondu à cette question.

[Traduction]

Nous ne renonçons pas à notre droit aux 70 millions de dollars.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Il y a une véritable préoccupation ici, Madame la présidente. La première ministre a déjà dit que le Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre de subir une telle perte financière. Notre gouvernement fédéral a l'habitude de faire trop de promesses sans toutes les tenir. La première ministre pense-t-elle vraiment que le gouvernement fédéral nous donnera sans condition des fonds à hauteur de 70 millions de dollars, sans exiger un investissement provincial équivalent? Voilà la préoccupation, Madame la présidente.

Je sais que la première ministre dit : Nous ne renoncerons pas à ceci ; nous ne renoncerons pas à cela. Je pense que les gens d'en face hésitent à se prononcer avant qu'ils puissent annoncer des mesures qui permettraient de récupérer les 70 millions de dollars, mais cela ne se produira pas.

Il s'agit d'une mauvaise entente. Il s'agit d'un mauvais pari. Il y a seulement deux résultats possibles. Le premier résultat, c'est que le gouvernement fédéral propose une mesure en fonction d'un partage à parts égales des coûts. Cela nous coûte toujours de l'argent, et nous ne savons pas si les projets aideront véritablement le Nouveau-Brunswick ni si le gouvernement se concentrera sur eux. Le deuxième résultat, c'est que le gouvernement fédéral propose une mesure dont il assume entièrement le coût, qui pourrait ne pas s'élever à 70 millions de dollars. Quelle situation se produira, Madame la présidente?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je réitère que le Nouveau-Brunswick n'a pas renoncé à son engagement à participer au programme. Si le député d'en face comprenait l'entente en place, il comprendrait que le gouvernement fédéral sera responsable de nous indemniser et de nous remettre les 70 millions de dollars — non pas par le moyen d'une autre entente ni d'un autre programme, mais directement, comme l'exige l'EIGCF, soit l'entente interprovinciale consolidée sur la perception d'impôts.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Nous n'en sommes même pas encore au noeud de la question. La première ministre répond brièvement aux questions à ce sujet, et c'est pour une bonne raison. C'est parce qu'elle ne sait pas encore exactement ce qu'elle fera. Voici un exemple concret. L'Île-du-Prince-Édouard perd 14 millions de dollars en recettes et ne reçoit que des fonds pour un programme d'une valeur de 7 millions de dollars. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard a dit : Nous renoncerons au remboursement. La province en question perd 14 millions de dollars en recettes provenant de la TVH. Le gouvernement fédéral a dit : Nous mettrons en oeuvre un programme avec vous, puis le financement sera de 7 millions de dollars. L'Île-du-Prince-Édouard perd 7 millions de dollars parce que son gouvernement a accepté cela ; il s'agit donc d'une vraie préoccupation, Madame la présidente.

La première ministre a très clairement dit que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre les recettes en question, mais, selon le commentaire au sujet de séances de photos et d'autres commentaires semblables, elle semble laisser entendre que, eh bien, il y a peut-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

être une entente à conclure ici. Je dis que n'importe quelle entente qu'elle conclut avec le gouvernement fédéral à ce sujet est une mauvaise entente. Nous voulons nos 70 millions de dollars. Nous voulons que la première ministre intervienne et qu'elle ne renonce pas au droit au remboursement des 70 millions. Je veux qu'un tel engagement soit pris ce matin, ici, à l'Assemblée législative.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je vais répéter la même réponse pour la quatrième fois. Le Nouveau-Brunswick n'a pas renoncé à l'entente. Conformément à l'EIGCF, le Nouveau-Brunswick recevra les 70 millions de dollars. Cela ne dépend pas de séances de photos ni de ce qu'a fait l'Île-du-Prince-Édouard. Notre équipe défend les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick et veille à ce que nous nous fassions indemniser et que notre budget soit protégé pendant que les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient du congé fiscal. Je vais le dire une troisième, une quatrième et une cinquième fois : Nous n'avons pas renoncé à notre participation à l'entente et nous n'y renoncerons pas.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Il s'agit d'une excellente nouvelle, Madame la présidente, et voici pourquoi : Les Libéraux ont l'habitude de répéter les choses. Ils font annonce après annonce à n'en plus finir sur le même sujet ; ils annoncent la même chose six fois. Je voulais veiller à ce que la première ministre se répète assez de fois pour que nous puissions avoir confiance que la mesure sera vraiment prise.

Hier, le ministre responsable d'Opportunités NB a fait part à la Chambre de combien il était reconnaissant de sa première question, mais je dois dire, Madame la présidente, que les petits entrepreneurs de notre province ne devaient pas être reconnaissants de ce que nous avons appris au sujet du gouvernement actuel. D'une façon ou d'une autre, que ce soit en raison d'une inattention, d'une ignorance ou d'un manque d'attention, ou parce que les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas fait ce qu'ils devaient faire, ils n'ont pas demandé à leurs cousins libéraux de rendre non imposables les remises de Travail sécuritaire NB. Le ministre a dit qu'il prendrait la question en note. Aujourd'hui, je demande au ministre de dire à la Chambre ce qu'il a appris au sujet de la possibilité de rendre non imposables les remises de Travail sécuritaire NB. Est-il trop tard? Les Libéraux ont-ils laissé tomber les petits entrepreneurs, ou le ministre a-t-il appris quoi que ce soit depuis hier?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

député d'en face. La question a été prise en note, puis une réponse sera fournie à la Chambre plus tard pendant les questions orales.

FISCALITÉ

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : D'accord, eh bien, merci, Madame la présidente. C'est en fait le ministre des Finances qui a dit à la Chambre que, d'une façon ou d'une autre, par inadvertance, par inconscience ou simplement par bonne vieille incompétence libérale, le gouvernement n'avait pas pensé demander à Ottawa de rendre les remises de Travail sécuritaire NB non imposables. Les parlementaires du côté du gouvernement étaient certainement au fait de l'existence de la remise unique de 180 millions destinée aux propriétaires de petites entreprises. J'espère qu'ils n'en ont pas fait fi par rancune parce qu'il s'agissait d'une réussite pour notre gouvernement.

J'aimerais poser une question fiscale au ministre des Finances. On sait combien les Libéraux aiment leurs impôts ; je suppose donc qu'il connaît la réponse. Quelle somme le gouvernement percevra-t-il en impôts sur la remise de 180 millions de dollars? S'il ne le sait pas, promet-il d'apporter la réponse à la Chambre demain?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Oh là là, il y avait tellement de rhétorique dans la question que je ne sais pas quoi en faire. Nous avons déjà dit que la question avait été prise en délibéré. Nous vous fournirons la réponse en temps et lieu lorsque les renseignements auront été obtenus. Je ne sais pas ce que le député d'en face veut entendre de plus, mais les renseignements seront fournis et ils seront communiqués par la ministre. Voilà tout ce que je peux dire.

TAXE SUR LE CARBONE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, j'adore entendre le ministre des Finances parler de rhétorique, car, hier, il m'a notamment accusé de faire de la politcaillerie au sujet de la majoration liée au coût du carbone. Il a dit que les actions de l'ancien gouvernement nous avaient empêchés de débattre de la question. Eh bien, j'informe le ministre que le projet de loi a été déposé il y a deux ans. Le député d'en face, le député de Tracadie-Sheila, a passé des heures à poser des questions. La première ministre a posé des questions durant la période des questions sur les effets qu'aurait l'application de la majoration liée au coût du carbone comme nous l'avons instaurée. Nous avons expliqué aux Libéraux que les détaillants perdraient 4,5 ¢ le litre si nous ne procédions pas ainsi. Les Libéraux étaient conscients de la situation il y a deux ans ; pourtant, ils ont quand même fait campagne sur la question et formulé une telle promesse. Aujourd'hui, ils font volte-face.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Madame la présidente, s'il est question de rhétorique et d'un ministre qui parlait hier de faire une chose et son contraire et d'autres choses bizarres, celui-ci prendra-t-il la parole pour s'excuser des propos irrecevables qu'il a tenus hier?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, je crois que le député d'en face a dit hier que je passais beaucoup de temps à penser à lui. Eh bien, mon doux, il n'est pas nécessaire que, vous, vous pensiez si souvent à moi. Je pense que, pour le député d'en face, les arbres cachent la forêt.

Notre gouvernement travaille à rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous étudions toujours le projet de loi. Nous avons simplement modifié le calendrier. Nous avons annoncé hier... Pour prouver que nous rendons la vie abordable — cela ne fait aucun doute —, nous éliminerons la TVP sur les factures d'électricité en janvier, plutôt que le 1^{er} avril, comme nous l'avions annoncé dans notre campagne.

Apparemment, le député d'en face a bien examiné notre plateforme. Les Conservateurs n'avaient pas de plateforme ; il lui fallait donc quelque chose à lire. Nous éliminerons la TVP le 1^{er} janvier. La vie deviendra plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous procédons exactement comme nous le voulons. La vie deviendra plus abordable au Nouveau-Brunswick.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Répéter les propos que j'ai tenus hier au sujet du député d'en face doit être pour lui une forme très sincère de flatterie. Je lui en suis reconnaissant.

Hier, le ministre a dit aux médias : Eh bien, les détaillants nous ont dit que la majoration liée au coût du carbone leur causerait des problèmes. J'ai dit à plusieurs reprises que les Libéraux n'avaient pas fait leur travail, mais je viens de révéler à la Chambre qu'ils avaient eu beaucoup de temps. Je me renseignerai. Le ministre actuel a peut-être même parlé du projet de loi il y a deux ans. Je poursuis mes recherches à ce sujet. La question, c'est que le ministre dit : Eh bien, nous n'étions pas au courant ; les détaillants nous parlent maintenant de la situation ; nous faisons donc marche arrière.

Une question se pose. Soit les Libéraux n'ont pas fait assez de recherches lorsqu'ils élaboraient les engagements à inscrire dans leur plateforme, soit ils n'ont pas fait leur travail lorsqu'ils étaient du côté de l'opposition. Ils auraient pu parler aux détaillants à l'époque. Les détaillants les auraient informés de la situation. Notre gouvernement a clairement dit aux Libéraux que, si nous procédions ainsi, cela causerait des problèmes aux propriétaires de commerces de détail. Le ministre prendra-t-il la parole pour admettre qu'il a eu tort de tenir les propos qu'il a tenus, s'excuser auprès des gens du Nouveau-Brunswick et rectifier le tir?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je répète que le projet de loi est toujours à l'étude. Nous l'étudierons en comité. Nous aurons des discussions à ce sujet. Pour répondre aux demandes du député d'en face, je dirai que nous avons écouté les gens de l'industrie. Nous sommes allés parler aux détaillants, et il y a eu un problème qui aurait pu entraîner des mesures préjudiciables à court terme.

Nous pouvons examiner la question, assurer l'abordabilité et accomplir notre travail à la Chambre, c'est-à-dire débattre des projets de loi selon tous les processus dont nous disposons. Voilà exactement ce que nous faisons. Le gouvernement précédent renvoyait toujours des projets de loi au Comité de modification des lois. Qu'a dit le député dans les médias hier? Voilà comment les parlementaires du côté du gouvernement précédent ont laissé des projets de loi mourir au feuilleton. Nous ne ferons pas cela. Nous ferons venir des détaillants de l'industrie pour discuter de la question et mettre en lumière les possibilités.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Je dois encore une fois corriger les propos du ministre. Le chef du tiers parti a tenu de tels propos, Madame la présidente, pas moi. Vous savez, la première ministre a dit hier dans un journal télévisé que les gens de l'opposition avaient consacré des heures et des heures à la question, tellement de temps, et qu'ils avaient soulevé de nombreux arguments à cet égard. Le projet de loi a été étudié à l'étape de la deuxième lecture pendant environ 90 minutes. Nous en avons débattu pendant environ une heure. Le gouvernement a mis la charrue avant les boeufs — partez, à vos marques, prêts — pour tenter d'adopter une mesure à toute vapeur. Il a eu des années pour faire le travail. Le ministre sait que le gouvernement a eu des années pour faire le travail. Les parlementaires du côté du gouvernement ont été informés de la situation. La première ministre a même posé des questions à la période des questions il y a des années. Les parlementaires du côté du gouvernement savent que les 4,5 ¢ le litre devaient être perçues de la façon dont elles le sont pour protéger les détaillants.

Tout ce que je demande, c'est que le ministre prenne la parole et avoue aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il ne peut faire la distinction entre le chef du tiers parti et moi, mais aussi qu'il ne savait pas ce qu'il faisait en appuyant la promesse et qu'il la retirera.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je ne sais pas exactement ce que le député d'en face veut que nous fassions. Voulez-vous que nous éliminions la possibilité de supprimer la majoration de 4,5 ¢ le litre? Nous cherchons à rendre la vie plus abordable.

Au cours des discussions et du processus a été soulevée la possibilité qu'une autre mesure de majoration soit instaurée par suite de l'élimination de celle-ci. Ce que nous ferions, c'est ajouter un règlement, puis des mesures de majoration. Nous ne ferions que compliquer les



Questions orales

choses. La possibilité qui se pose — et le tout est devenu très intéressant — c'est que nous puissions déréglementer et simplifier les choses pour procéder comme on le fait ailleurs au Canada. Je pense qu'il vaut la peine d'en parler. Nous sommes ici pour élaborer de bonnes politiques. Unissons-nous pour y parvenir.

[Original]

SANTÉ

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. En 2021, la médecin-hygiéniste en chef adjointe a informé la communauté médicale de l'existence d'un groupe de cas de démence atypique à évolution rapide et de cause inconnue. Elle a indiqué que Santé publique collaborait avec des groupes nationaux et des experts pour découvrir ce qui rendait ces personnes malades. Inexplicablement, le 6 mai 2021, à la suite d'une réunion du Cabinet, cette collaboration nationale avec la communauté scientifique a pris fin.

Dans un courriel, l'un des scientifiques, le Dr Michael Coulthart, a écrit qu'on l'avait pratiquement empêché de travailler au dossier pour des raisons qu'il ne pouvait que juger comme étant politiques.

La première ministre rendra-t-elle publics les documents qui expliquent pourquoi le Cabinet du gouvernement Higgs a pris la décision politique de mettre fin à l'enquête nationale, en 2021?

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci beaucoup au député d'en face pour sa question, car nous savons que c'est un enjeu qui inquiète plusieurs personnes du Nouveau-Brunswick ainsi que leur famille. De nombreuses personnes posent beaucoup de questions.

Nous avons posé des questions au sujet des décisions de l'ancien gouvernement, parce qu'il n'y avait aucune transparence à l'époque. Il y avait une offre d'aide financière du gouvernement fédéral, mais l'ancien gouvernement de notre province ne voulait pas aller de l'avant et partager les données.

Nous avons posé beaucoup de questions pour essayer de déterminer les raisons pour lesquelles ces décisions avaient été prises. Notre objectif est de découvrir ce qui rend des gens du Nouveau-Brunswick malades. Nous voulons recevoir l'aide du gouvernement fédéral et des experts dans ce dossier pour trouver des réponses. Nous voulons vraiment agir de façon unie et urgente pour comprendre ce qu'est cette maladie mystérieuse. Nous voulons ces réponses pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Je considère la réponse comme un non.

Le 19 novembre dernier, lors d'une entrevue à l'émission *As It Happens*, sur les ondes de la CBC, la première ministre a dit qu'elle voulait connaître la cause et l'origine du syndrome neurologique atypique. Elle a qualifié le syndrome d'effrayant et de douloureux, ce qui est le cas, et elle a dit vouloir aller au fond de la question afin d'empêcher d'autres personnes du Nouveau-Brunswick de tomber malades. Il y a un mois, la première ministre a dit qu'il y avait désormais près de 400 cas et elle a souligné que 40 personnes étaient décédées. La première ministre reconstituera-t-elle l'équipe nationale d'experts, dont faisait partie Michael Coulthart, du Système de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, Samuel Weiss, des Instituts de recherche en santé du Canada, et le Dr Neil Cashman, de la faculté de médecine de UBC, afin que l'on puisse cerner les causes du syndrome neurologique atypique et à progression rapide chez des personnes du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci au député de la précision. Nous réunissons des experts du gouvernement fédéral et de l'équipe de la Santé publique du Nouveau-Brunswick pour qu'ils se penchent sur la question. Nous pouvons vérifier si les trois personnes que vous avez mentionnées seraient disposées à participer au travail et si elles trouveraient leur place dans l'équipe que l'on met sur pied, de sorte que nous disposions des bonnes personnes, y compris des personnes comme le Dr Marrero et les familles et les patients qui ont été touchés par la maladie et qui nous aident à traiter de la situation. Je prends note des noms que vous avez mentionnés, soit Neil, Michael et Sam, je crois, et je vérifierai si ces personnes peuvent participer aux efforts que nous menons en vue de faire la lumière sur la mystérieuse maladie.

ÉDUCATION

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je vais passer à l'éducation. Dans ses communiqués de la semaine dernière et de la semaine d'avant, la New Brunswick Teachers' Association incitait le gouvernement à agir rapidement sur des priorités et à concentrer ses efforts de collaboration sur le recrutement, la rétention du personnel et la prise des mesures de prévention requises en salle de classe. Les communiqués contiennent des expressions telles que « agir promptement », « agir rapidement », « initiatives urgentes », « actions en temps opportun », « attention immédiate » et « approche axée sur l'action ».

Il est clair que le maintien en poste du personnel enseignant, le recrutement de nouvelles personnes dans la profession et le besoin de milieux propices à l'apprentissage sèment beaucoup de désarroi et de préoccupations. En juin dernier, la New Brunswick Teachers' Association a réalisé un sondage selon lequel 64 % des personnes interrogées indiquaient



Questions orales

avoir envisagé de quitter l'enseignement. Il y a une différence entre les engagements électoraux et les résultats concrets et empiriques. Madame la présidente, la question que je veux poser à la ministre est la suivante : Comment est-il prévu de retenir le personnel enseignant qui travaille déjà dans le domaine, les personnes qui pratiquent déjà la profession, en vue de pallier et de résoudre le problème systémique persistant...

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci de la question. Merci, Madame la présidente. Oui, la question du maintien en poste du personnel enseignant dans notre système scolaire est très pressante. Oui, nous en entendons beaucoup parler. En ce moment, nous tenons des discussions avec la NBT, nous examinons la composition des classes et la charge de travail et nous envisageons de mettre sur pied des équipes afin de répondre aux besoins immédiats des élèves. Nous y travaillons à l'instant même.

Comme je l'ai déjà mentionné, j'aime l'idée de travailler d'abord au maintien en poste du personnel, de sorte que le personnel enseignant se sente respecté et soutenu dans son milieu de travail à l'heure actuelle. Lorsque nous procédons ainsi et que nous nous y prenons bien, le tout devient un outil de recrutement très puissant qui permet d'inciter d'autres personnes à intégrer cette noble profession et à travailler avec les enseignants dans nos écoles du Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Pour continuer sur le thème du maintien en poste du personnel enseignant et de la réussite des élèves, dans la partie de sa plateforme sur l'éducation qui portait sur la réussite scolaire, le gouvernement a déclaré qu'il avait l'intention de faire ce qui suit :

Veiller à ce que les écoles disposent de suffisamment de personnel, d'espace et de ressources pour offrir un soutien en littératie, en numératie et en comportements liés à l'apprentissage, notamment en offrant aux élèves davantage de séances en petits groupes ou de soutien individuel.

En moyenne, voici le nombre actuel d'élèves par classe dans les écoles du Nouveau-Brunswick : 21 élèves par salle de classe de la maternelle à la 2^e année ; 21 élèves par salle de classe en 3^e année ; 29 élèves par salle de classe de la 4^e année à la 12^e année.

Si les ressources humaines et l'espace nécessaires y sont affectées, que fera le gouvernement pour assurer aux élèves des séances en petits groupes ou du soutien individuel? Comment décidera-t-il où iront ces ressources? Les ressources seront-elles réparties de manière équitable dans la province?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Comme nous l'avons mentionné hier dans notre discours sur le budget de capital, nous procédons actuellement à des investissements dans l'infrastructure scolaire au Nouveau-

Questions orales

Brunswick. Nous faisons bâtir de nouvelles écoles et nous en faisons agrandir d'autres. Nous réalisons des investissements là où il le faut. Notre approche est donc effectivement équitable et fondée sur des données probantes.

Au fur et à mesure que nous investissons dans l'infrastructure pour l'adapter aux besoins occasionnés par la croissance démographique, nous modernisons les milieux d'apprentissage des élèves. Certaines salles de classe seront plus grandes, et d'autres, plus petites. Nous modernisons les locaux et nous les rendons polyvalents afin qu'ils répondent rapidement aux besoins des élèves et du personnel enseignant qui travaillent vraiment bien dans nos salles de classe. Il s'agit d'investir dans l'infrastructure d'une manière équitable et fondée sur des données probantes. Je réponds donc à la question ainsi : Oui.

DÉNEIGEMENT

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente. J'ai aujourd'hui l'impression d'incarner l'esprit d'un Noël d'antan ou, devrais-je dire, d'une précédente période des questions. Je parle d'un passé qui n'est pas si lointain. Il nous suffit de remonter au 27 novembre.

Le ministre des Transports se souviendra peut-être de ma question sur le niveau de préparation du MTI à un autre hiver néo-brunswickois. Je vais lui rafraîchir la mémoire. Le ministre avait alors dit :

le MTI est plus prêt que jamais... Nous savons qu'il y aura des défis liés à l'équipement. Nous savons qu'il y aura des défis liés à la main-d'oeuvre. Nous travaillons à relever tous ces défis.

.....
Je peux garantir au député d'en face que le ministère fera un aussi bon travail que d'habitude.

Madame la présidente, il y a deux jours, nous avons appris que deux camions du garage de Chipman subissaient des travaux d'entretien et que deux autres étaient brisés, mais qu'il n'y avait aucun mécanicien pour les réparer. Le ministre est-il au courant de la situation? Si oui, nous dirait-il quelles mesures ont été prises pour la régler?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup de la question. Oui, nous sommes, comme vous l'avez dit, plus prêts que jamais. Je suis sûr que votre réponse était la même lorsque vous étiez ministre. Nous faisons de notre mieux au moyen de l'équipement et, évidemment, de la main-d'oeuvre dont nous disposons.

Bon, l'équipement et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée posent des problèmes. Nous travaillons à y remédier, et je peux assurer au député d'en face que nous faisons tout ce que nous pouvons pour pallier la situation.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : D'accord. Merci encore une fois, Madame la présidente. Je remercie le ministre de la réponse. Je dirais, pour faire suite aux observations du ministre sur les préoccupations liées à l'équipement, que du nouvel équipement le long du chemin College Hill semble prêt à être réparti. Il ne semble pas logique que du nouvel équipement qui se trouve à moins d'une heure de l'équipement brisé demeure inutilisé et que l'on n'y ait pas recours pour servir les contribuables de la province. Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi le nouvel équipement demeure inutilisé alors que nos routes demeurent non déblayées et non sécuritaires pour les automobilistes du Nouveau-Brunswick? L'équipement est-il actuellement prêt à être utilisé? Dans combien d'endroits, à sa connaissance, une situation semblable à celle de Chipman a-t-elle cours? Merci.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : J'aimerais remercier encore une fois le député d'en face de la question. Il est de la plus haute importance que nous fassions de notre mieux pour nettoyer les routes, assurer la sécurité des gens sur celles-ci et veiller à ce que la circulation puisse se faire efficacement dans l'ensemble de la province.

Pour ce qui est de la possibilité que du nouvel équipement demeure inutilisé, je ne suis pas certain de son état et je ne sais pas s'il est prêt à être déployé sur le terrain ou si des modifications doivent y être apportées. J'obtiendrai les renseignements, puis je les fournirai au député d'en face. Bon, je vais prendre la question en note, puis je ferai le point sur la situation concernant le nouvel équipement.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.

J'ai entendu le chef de l'opposition officielle prononcer le mot « incompétence ». Je tiens à rappeler aux parlementaires qu'il s'agit d'un mot non parlementaire. Je demanderais donc à tous les parlementaires de se garder de le prononcer.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Bien que je dispose d'une vaste expérience relativement aux travaux et aux activités de la Chambre, je ne m'étais pas rendu compte que le mot était non parlementaire. Je vous prie de m'excuser et je retire mes paroles.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Eh bien, il s'agira peut-être d'un mot non parlementaire durant mon mandat de présidente. Je vous demanderais de ne pas le prononcer. Merci.